

Réf: Dossier 367949

Avis de constitution

SOCIETE « ALL PERFECT GROUP »

Siège ABIDJAN ANYAMA GARE, APRES LES IMPÔTS,
A 200 M, Lot 352, Ilot 74

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/10/2024, et enregistrés au CEPICI le 03/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALL PERFECT GROUP »

Objet :

- CONSTRUCTIONS METALLIQUE;
- VITRERIES & ALUS;
- FORMATIONS ARTISANALES;
- LOCATION DE MAISON;
- CONSTRUCTION D'ECOLE;
- TRANSPORTS COMMUNS;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA GARE, APRES LES IMPÔTS,

A 200 M, Lot 352, Ilot 74

Dirigeant(s) M GNAMIEN JEAN MICHEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-09439 du 18/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77715/GTCA/RC/2024 du 18/12/2024

